

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

3 NOVEMBRE 2022
18H30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 3 novembre 2022, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
Conseillères: Madame Lauren Small-Pennefather Siège 1
Madame Elizabeth Ulin Siège 2
Madame Colleen Feeney Siège 3
Madame Maria Torres Siège 4

Aussi présents: Madame Valentina Maria Todoran, Directrice générale intérim
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h44.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU que tous les membres du conseil, étant présents, se sont entendus pour inclure des éléments à l'agenda de la présente séance spéciale;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 3 novembre 2022 tel que modifié ci-après:

- en ajoutant le point 4.1: **Demande de dérogation mineure – 234 Wolseley Nord**;
- en ajoutant le point 5.1: **Nomination – contremaître**.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-002

3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 2 novembre 2022.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
146 Sheraton	Remplacement d'une porte et d'une fenêtre par une porte-patio sur la façade arrière;
147 Brock S	Remplacement du garde-corps sur l'escalier et palier avant.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-003

4. Demande de dérogation mineure – 6 Brynmor

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2022, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 6 Brynmor dans la zone RA-10:

- afin de régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal, qui est de 2.86 mètres au lieu du minimum requis de 4.57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.71 mètres.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-004

4.1 Demande de dérogation mineure – 234 Wolseley Nord

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De refuser les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 5 octobre 2022, conformément à sa recommandation visant une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 234 Wolseley Nord dans la zone RB-3, dont l'objet est d'autoriser le remplacement d'un porche en cour arrière par un agrandissement occupant le même espace au rez-de-chaussée, lequel empiéterait de 1.76 mètres dans la marge qui est de 6.1 mètres.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-005

5 Fourniture de sel de chemin

ATTENDU que la Ville de Montréal a émis un appel d'offres public pour les fins d'adjudication d'un contrat de fourniture de sel de chemin durant la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU que cet appel d'offres a été émis au nom des arrondissements et de toutes les municipalités reconstituées, dont la Ville de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que ce contrat d'approvisionnement soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Mines Seleine, sur la base d'un prix de 121,10\$ par tonne métrique incluant les frais de livraison (plus taxes).
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-629.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-006

5.1. Nomination – contremaître

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que M. Nick Trainor soit nommé au poste de contremaître à compter du 25 octobre 2022, sujet à une probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-007

6. Période de questions du public

À 18h49, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

7. Levée de la séance

À 18h50, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20221103-008

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales
dans le dossier *Archives- 20221103*